



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 novembre 2013
(OR. en)**

**14879/13
ADD 1**

**PV/CONS 48
SOC 813
SAN 390
CONSOM 176**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3263^e session du Conseil de l'Union européenne
(EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS)**
tenue à Luxembourg, le 15 octobre 2013

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

AGENDA (doc. 14508/13)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

2. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services [première lecture] 3

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

3. Emploi des jeunes 3
a) Alliance européenne pour l'apprentissage
b) Initiatives en cours
4. Évaluation du Semestre européen 2013 pour ce qui concerne les politiques sociale et de l'emploi 4
a) Contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale
b) Rapport du Comité de la protection sociale sur les réformes de la politique sociale en faveur de la croissance et de la cohésion: contribution aux priorités stratégiques de l'examen annuel de la croissance 2014
5. La dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM)..... 5
a) Communication de la Commission "Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire"
b) Contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale
6. Rapport spécial n° 7/2013 de la Cour des comptes européenne: "Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation a-t-il apporté une valeur ajoutée européenne en matière de réinsertion des travailleurs licenciés?" 6

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2012/0061 (COD)

– Orientation générale

8040/12 SOC 224 MI 193 COMPET 168

+ COR 1

14335/13 SOC 765 MI 825 COMPET 699 CODEC 2181

14476/13 SOC 786 MI 841 COMPET 707 CODEC 2213

+ COR 1

Malgré des négociations intenses sur la base de propositions de compromis révisées de la présidence et de propositions de remplacement présentées conjointement par un groupe de délégations, le Conseil n'a pas été en mesure de dégager une orientation générale sur la directive. La présidence s'est engagée à réfléchir au traitement à réserver à l'avenir à ce dossier.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

3. Emploi des jeunes

– Échange de vues

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'emploi des jeunes. Les délégations ont fait part des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation relative à la garantie pour la jeunesse au moyen de leurs plans nationaux de mise en œuvre. Les délégations ont aussi partagé leurs approches nationales, insistant notamment sur la nécessité de fournir un enseignement de qualité, de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et de faire en sorte que les jeunes ne deviennent pas des NEET, en proposant assistance, conseils et orientations. L'accent a été mis sur les apprentissages et les stages. On a souligné qu'il ne saurait y avoir d'amélioration des chiffres du chômage des jeunes sans réformes structurelles effectives destinées à relancer l'économie et la croissance.

- a) **Alliance européenne pour l'apprentissage**
- Adoption de la déclaration du Conseil
14086/13 SOC 734 ECOFIN 832 EDUC 360 JEUN 84

Le Conseil a adopté la déclaration qui figure dans le document susmentionné et la délégation du Royaume-Uni a fait une déclaration à inscrire au procès-verbal (voir ci-dessous). La version finale de la déclaration se trouve dans le document 14986/13.

Déclaration du Royaume-Uni

"Le Royaume-Uni prend acte du soutien apporté par les autres États membres à cette déclaration non contraignante et respecte cette position. Par ailleurs, il appuie sans réserve les initiatives visant à lutter contre le chômage des jeunes et à améliorer l'accès à l'apprentissage et sa qualité. Le Royaume-Uni tient toutefois à faire observer que la question relève de la compétence des États membres et il est donc quelque peu préoccupé par le caractère normatif de la déclaration, notamment en ce qui concerne la rémunération, la protection sociale et l'intégration dans des systèmes éducatifs plus vastes. Il souhaiterait que l'Alliance européenne pour l'apprentissage propose aux décideurs politiques et aux acteurs de terrain concernés par l'apprentissage un mécanisme simple dans le cadre duquel échanger des idées et des bonnes pratiques."

- b) **Initiatives en cours**
- État des lieux
13904/13 EMPL 2 SOC 708 EDUC 344 ECOFIN 809 JEUN 80

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la base d'une note de la présidence.

4. Évaluation du Semestre européen 2013 pour ce qui concerne les politiques sociale et de l'emploi

- Échange de vues
13906/13 EMPL 3 SOC 709 EDUC 345 ECOFIN 810

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'évaluation du troisième cycle du Semestre européen pour ce qui concerne les politiques sociales et de l'emploi, sur la base d'une note de la présidence (doc. 13906/13). Les résultats de ce débat, ainsi que des discussions qui ont eu lieu dans d'autres formations du Conseil, sont exposés dans le rapport de synthèse de la présidence sur l'évaluation du troisième cycle du Semestre européen.

- a) **Contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale**
- Approbation
13907/13 EMPL 4 SOC 710 EDUC 346 ECOFIN 811
+ COR 1
13957/13 EMPL 5 SOC 721 EDUC 352 ECOFIN 817
+ COR 1

Le Conseil a approuvé les contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale qui figurent dans les documents susmentionnés.

b) Rapport du Comité de la protection sociale sur les réformes de la politique sociale en faveur de la croissance et de la cohésion: contribution aux priorités stratégiques de l'examen annuel de la croissance 2014

- Adoption des conclusions essentielles
13958/2/13 EMPL 6 SOC 722 EDUC 353 ECOFIN 818 REV 2

Le Conseil a approuvé les conclusions essentielles du rapport du Comité de la protection sociale qui figure dans le document susmentionné.

5. La dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM)

- Débat d'orientation
14103/13 EMPL 11 SOC 740 EDUC 365 ECOFIN 837
+ COR 1

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur la dimension sociale de l'UEM, sur la base d'une note de la présidence (doc. 14103/13 + COR 1). Les principaux éléments de ce débat figurent dans la lettre adressée par la présidence lituanienne au président du Conseil européen.

Le Conseil a salué la communication de la Commission relative à la dimension sociale de l'UEM et s'est déclaré favorable au renforcement de la dimension sociale de l'UEM. Les délégations ont apporté un large soutien à la création d'un tableau de bord en matière sociale et d'emploi dans le cadre du Semestre européen et estiment que les travaux au niveau techniques doivent se poursuivre. Même si les délégations ont déclaré qu'il fallait tenir compte des répercussions sociales des politiques économiques, il n'y avait pas de consensus sur la question de savoir s'il convenait d'ajouter un nombre limité d'indicateurs auxiliaires en matière sociale et d'emploi dans le rapport sur le mécanisme d'alerte (de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques). Concernant le dialogue social, un large accord s'est dessiné sur son importance au niveau national et européen et sur le rôle crucial qu'il joue dans la mise en œuvre des réformes. Les délégations ont estimé que les plateformes existantes devraient être mieux utilisées, et d'une manière plus intense, car il existe encore une marge permettant d'améliorer les synergies entre les différentes enceintes.

a) Communication de la Commission "Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire"

- Présentation par la Commission
14102/13 EMPL 10 SOC 739 EDUC 364 ECOFIN 836

La Commission a présenté sa communication intitulée "Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire".

b) Contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale

- Présentation par les présidences des comités
14100/13 EMPL 8 SOC 737 EDUC 362 ECOFIN 834
14097/13 EMPL 7 SOC 735 EDUC 361 ECOFIN 833
+ COR 1
14101/13 EMPL 9 SOC 738 EDUC 363 ECOFIN 835

Les présidents du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale ont présenté leurs contributions au Conseil.

6. Rapport spécial n° 7/2013 de la Cour des comptes européenne: "Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation a-t-il apporté une valeur ajoutée européenne en matière de réinsertion des travailleurs licenciés?"

- Adoption de conclusions du Conseil
14037/13 FIN 563 SOC 728 ECOFIN 826 FSTR 112 COMPET 678 AGRI 606

Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le document susmentionné. La version finale des conclusions se trouve dans le document 14987/13.